



DU PROJET DE VIE AU PROJET PERSONNALISÉ

2 jours

Les lois du 2 janvier et du 4 mars 2002 ainsi que celle du 11 février 2005 renforcent le droit des personnes à disposer d'un accompagnement adapté qui les prenne en compte dans toute leur singularité : leurs besoins, leurs attentes, leurs désirs, leurs fragilités mais aussi et surtout leurs potentialités et leur propre projet. Ainsi, c'est à partir du projet de vie de la personne et de l'évaluation de sa situation individuelle que peut se coconstruire le projet personnalisé.

Publics

- Cadres dirigeants et cadres intermédiaires
- Infirmières
- Éducateurs

Questionner ces notions, approfondir leurs liens avec les missions des établissements et services constituent un préalable pour penser et bâtir l'outillage qui permette leur concrétisation. Cette formation s'adresse aux acteurs du secteur social et médico-social mais aussi à ceux du secteur sanitaire concernés par des accompagnements à moyen et long termes.

Objectifs

- ☑ Connaître le cadre réglementaire relatif aux notions de « projet de vie » et de « projet personnalisé » et clarifier les représentations de ces deux notions ainsi que celle d'évaluation
- ☑ Identifier les étapes-clés de coconstruction du projet personnalisé
- ☑ Se familiariser avec les enjeux éthiques du projet de vie et du projet personnalisé

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- ateliers en sous-groupes
- échanges et mutualisation

Intervenant

- Philosophe, consultant-formateur dans le secteur sanitaire, social et médico-social

Contenu

Les notions de projet concernant la personne dans le secteur sanitaire, social et médico-social

Histoire des notions de projet de vie et de projet personnalisé : leur émergence dans les textes

La sémantique et ses déclinaisons

Les différences de points de vues : projet « de » la personne, projet « pour » la personne

Une référence : la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM « *les attentes de la personne et le projet personnalisé* » - ses enjeux, ses objectifs, les principes retenus**Le projet de vie**

Les déterminants du projet de vie : situations, représentations, aspirations, contraintes

Émergence et écoute du projet de vie

Les différentes dimensions du projet de vie

L'évaluation de la situation individuelle

Le recueil des informations auprès et avec la personne et de son entourage

L'évaluation multidimensionnelle

L'analyse partagée du possible et du souhaitable

La coconstruction du projet personnalisé

Reconnaissance mutuelle et processus de participation de la personne ; légitimité des différentes parties prenantes et dialogue permanent

Du projet de vie et de l'analyse de la situation à la phase de décision : des objectifs partagés ; des actions à mettre en œuvre, des zones de vigilance à identifier...

Le projet personnalisé et ses articulations :

avec le projet d'établissement ou de service

avec le contrat de séjour / DIPIC, le projet / contrat de soins

La mise en œuvre et la coévaluation

Questions éthiques et pratiques autour du projet de vie et du projet personnalisé

Projet pour sa fin de vie

Projet de vie et sexualité

Projet de vie et troubles psychiatriques, neurologiques, cognitifs

Lieu : Paris**Coût** : 596 €**Session** : 28 et 29 mai 2013

01 53 98 95 03



formation@fehap.fr